

membres, nous nous faisons un plaisir et un devoir, dans l'intérêt des défunts, de donner au public les informations suivantes, qui seront bientôt imprimées sur une petite feuille pour distribution, et qui ont été approuvées par Son Eminence.

But de la confrérie des Ames du Purgatoire :

1o. Obtenir plus efficacement le soulagement et la délivrance des Ames du Purgatoire.

2o. Obtenir plus facilement, pour les associés, les grâces spirituelles et temporelles dont ils ont besoin en ce monde, et surtout la grâce d'une bonne mort, et d'être préservés eux-mêmes des peines du purgatoire, en récompense et en proportion de leur charité envers les âmes du purgatoire.

Nul doute que les associés, réunis en société, réussiront mieux à obtenir toutes ces grâces, que s'ils restaient isolés, " car, dit N. S., si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée, " (Matth, 18-19.) Et qui pourrait douter ensuite de la reconnaissance de ces saintes âmes, ainsi soulagées, et ne leur puissante intercession auprès de Dieu !

Conditions d'admission

1o. Envoyer son nom au directeur de la confrérie, (Paroisse des Groudines, comté de Portneuf, province de Québec, Canada), pour qu'il soit inscrit dans le registre de la confrérie. Une carte-poste informera les intéressés de leur admission dans la confrérie.

2o. Payer, *une fois pour toute*, une aumône d'au moins 10 centins par personne, en faveur des Ames du Purgatoire.

3o. Dire tous les jours pour les Ames du Purgatoire 1 Pater et 1 Ave avec le verset : Requiem eternam dona eis, Domine.

4o. Tous peuvent devenir membres de la confrérie, même les petits enfants ; on peut aussi y agréger les défunts ; en payant le même aumône à leur intention.

5o. Rien d'obligation, sous peine de péché : rien d'extra n'est imposé aux membres ; seulement, ils sont invités à avoir toujours en vue le soulagement et la délivrance des âmes du Purgatoire, en agissant, et à offrir à Dieu, dès le matin, à cette intention, tout le bien qu'ils feront dans la journée.

Que de mérites pour les âmes du Purgatoire, seulement en offrant pour elles, nos œuvres de tous les jours ! Et que de mérites perdus, parce que nos œuvres ne sont pas suffisamment offertes à Dieu !—*A suivre.*

CAUSERIE AGRICOLE

ÉLEVAGE DES COCHONS.—(Suite.)

LES PORCS ADULTES ET DE LEUR ENTRETIEN

Par porcs adultes, nous n'entendons pas seulement les animaux qui ayant acquis tous leurs développements, ce qui n'a guère lieu chez le porc qu'à la fin de la deuxième

année, mais encore tous ceux, quelque soit leur âge, qui peuvent être soumis à un régime commun.

C'est à peu près à cinq mois que les porcelets cessent d'avoir besoin de soin particuliers, et sont, dès lors, entretenus le plus économiquement possible, jusqu'à ce que l'on veuille, soit les livrer à la reproduction, soit les engraisser ; mais, nous le répétons, dans l'un comme dans l'autre cas, on doit les nourrir assez pour qu'ils ne dépérissent jamais, et qu'au contraire ils soient toujours en état de progression. Agir autrement, serait une bien *fausse économie*, car les pores maigres exigent un engraissement beaucoup plus long et plus dispendieux. Dans un grand nombre de nos paroisses, il y a des cultivateurs qui ont six à huit cochons en hivernement et, sous prétexte qu'ils ne doivent être engraisés que dans le cours de l'été suivant, ne leur donnent aucune nourriture ; ils se contentent d'envoyer leurs cochons au *large*, c'est-à-dire qu'ils les laissent chercher leur nourriture dans les cours de leurs voisins, et sur le chemin, au voisinage des maisons, à tel point que ces cochons deviennent une véritable nuisance publique, surtout l'hiver. Les municipalités devraient assurément passer des règlements pour empêcher cet état de chose, que l'on adopte sous prétexte d'économie. Soumettre les animaux, que l'on destine pour la boucherie cinq à six mois plus tard, à une semblable privation, c'est assurément méconnaître ses véritables intérêts.

Un journal anglais, faisait il n'y a pas longtemps cette même observation. Il n'est pas étonnant, disait l'écrivain de ce journal dans sa chronique sur les marchés, qu'il nous arrive sur les marchés, des porcs que les bouchers peuvent à peine se décider d'acheter tant ils sont maigres, quand on a pu se convaincre du peu de soins qu'un grand nombre de cultivateurs apportent à l'entretien de leurs cochons.

Toute espèce de nourriture, végétale ou animale, peut être donnée aux porcs. C'est à chaque éleveur à chercher celle qui, pour lui est la plus économique.

Quand on a dans son voisinage des abattoirs, des brasseries ou féculeries, et qu'on peut obtenir des résidus à prix réduits, il y a avantage réel à en faire la base de la nourriture des pores : ces conditions sont l'exception. Il faut donc rechercher quelle est, pour le cultivateur privé de ces ressources, la nourriture qui sera tout à la fois la plus économique et la plus avantageuse.

Dans le cours de l'été, il y aura avantage à nourrir les pores uniquement avec des substances herbacées. A part quelques plantes généralement reconnues comme étant des poisons pour la plupart des animaux, le porc mangé à peu près toutes les autres. Cependant, il ne les recherche pas toutes également, et toutes, d'ailleurs, ne sont pas également nutritives. Celles qu'il préfère et qui lui conviennent le mieux sont : le trèfle, le sainfoin, les fèves, les pois, la luzerne, la chicorée sauvage, les vesces, la laitue, les choux, etc.

Comme le porc recherche les herbes tendres, il faut régler les semailles et les coupes de ces plantes de manière à en avoir de tendres à leur donner le plus longtemps possible ; dès qu'elles deviennent dures, il en gâte beau-